

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par la SEMPA. Opération : construction de 36 logements collectifs locatifs sociaux (10 PLUS, 18 PLAI, 8 PLS) situés Avenue du Général de Gaulle (13690 Graveson).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La SEMPA (SEM du Pays d'Arles), sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 1.571.426,55 €. Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant total de 3.492.059,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social (construction).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de la SEMPA s'élève au 01/01/2018 à 7.371.852,64 €. Cet encours représente 0,58% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,52% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

